

# Agents Techniques des Collèges

# **Avenir Très Compromis...?!**

# Après la décentralisation, la privatisation ??...

#### Une annonce brutale...

Le 29.09.2017, les organisations syndicales ont appris que le CD 78 voulait faire passer le projet d'externalisation de l'entretien et de la restauration de tous les collèges au Comité Technique du 12 Octobre 2017. L'ensemble des organisations ont souligné la brutalité de cette annonce sur la forme.

Nous avons obtenu le report de l'externalisation pour le Comité Technique du 23 novembre 2017, le temps que l'institution organise une réunion le 19.10.2017 avec l'ensemble des organisations syndicales et le

24.10.2017 avec l'ensemble des ATC concernés.

### Une externalisation programmée...

Sur le fond, la CGT a clairement exprimé sa colère et son opposition au projet d'externalisation qui concerne directement au moins 800 agents. Pour la CGT, cette privatisation ne peut que diminuer les budgets des établissements scolaires et en premier lieu la masse salariale dès lors qu'une partie se volatilisera en dividendes pour les actionnaires et en rémunération des membres du Conseil d'Administration de la SEMOP. Faire rentrer une logique marchande dans les services publics ne pourra

que dégrader les conditions de travail, renforcer la précarité de l'emploi et amoindrir la qualité des prestations.

## Des questions sans réponse, des paroles sans garantie...

Quelle garantie de ne pas changer d'établissement à court moyen ou long terme ? En quoi les promesses faites par le CD 78 engageraient le futur prestataire privé SODEXO, ELIOR, COMPASS ou autres ??

Qui va gérer les primes, les horaires, les droits individuels et collectifs ? Comment vont-ils évoluer ? Quel risque de division du personnel entre ceux de droits publics détaché ou mis à disposition et les agents de droit privé ? Quelle mise en concurrence ?

N'allons-nous pas passer d'une double hiérarchie à une triple hiérarchie (EN, CD 78, SEMOP)? Quelle garantie qu'une mise à disposition ou un détachement obtenu la ou les première(s) année(s) soit renouvelé ensuite? Quels reclassements possibles?

Quelle est la réalité du choix des agents entre garder son emploi en passant au privé et perdre son poste ? Comme nous, ce projet d'externalisation soulève surement pour vous de nombreuses inquiétudes, craintes, questions, réactions... Aussi il est important de poser le maximum de questions aujourd'hui et de ne pas rester isolé demain. Organisons-nous!

La CGT va organiser une ou des Assemblées Générales du personnel pour partager nos interrogations, nos préoccupations, nos réflexions et nos actions!

U	1 CB	7		13
C.	ğt			<b>V</b>
GENE	78			
			10	
E	18	Jy.	ETA	15?

Bulletin de contact :				
Nom – Prénom :				
Adresse personnelle :				
	Email :			
<b>Bulletin à retourner</b> <b>Syndicat CGT</b> 3, Tel 06.71.78.55.10	rue Saint Charles 78000 Versailles ou cgt@yvelines.fr,			